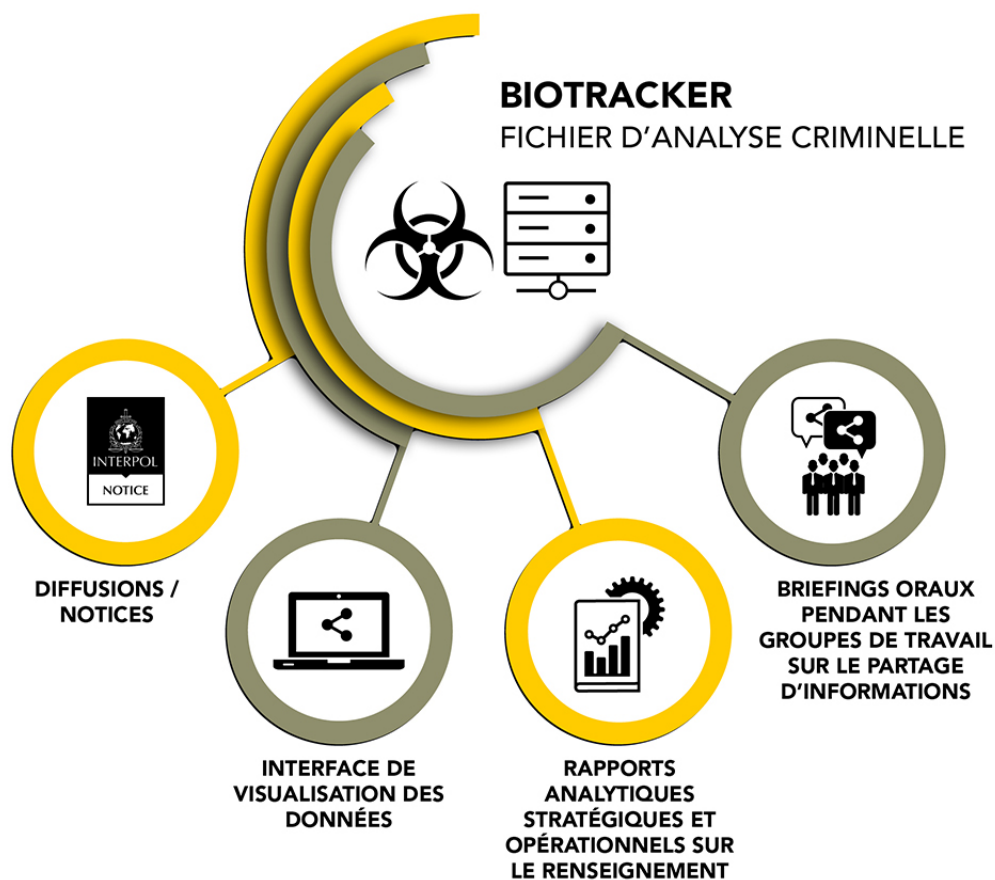




INTERPOL



BIOTRACKER

ÉVALUER ET LUTTER CONTRE LES INCIDENTS ET MENACES BIOLOGIQUES

La communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi joue un rôle crucial dans la réponse apportée aux menaces et incidents impliquant des matières biologiques et des toxines, qu'ils soient d'origine naturelle ou intentionnelle. Les services chargés de l'application de la loi doivent être en mesure de réagir en temps utile face à ces menaces afin d'empêcher les acteurs malveillants d'acquérir, de fabriquer et d'utiliser des agents biologiques, des toxines et des armes. Pour relever ce défi, l'Unité INTERPOL de prévention du bioterrorisme a créé des outils de renseignement stratégique et opérationnel, parmi lesquels un système d'alerte précoce adapté à la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi.

PROJET BIOTRACKER

Objectifs

Le système BioTracker a pour objectif de mettre en place et de renforcer les capacités d'analyse et de renseignement de la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi en matière de menaces et d'incidents biologiques.

Il apportera un soutien aux pays membres d'INTERPOL en vue :

- d'accroître le partage des données par la création d'une base de données consacrée aux menaces et incidents biologiques, y compris les données personnelles d'individus associés à des menaces et incidents présentant un caractère intentionnel, ou au trafic de matières et d'équipements biologiques ;
- d'émettre des notifications d'alerte précoce pour des événements inhabituels liés à des maladies, de transmettre de nouvelles informations ou de signaler un tournant dans l'évolution de la menace biologique ;
- d'évaluer et de traiter les menaces biologiques, ainsi que de produire des rapports d'analyse criminelle stratégiques et opérationnels ;
- de faire connaître le système BioTracker et ses fonctionnalités.

Outils et activités

Les outils offerts par le système BioTracker et les activités afférentes sont destinés aux membres des services chargés de l'application de la loi spécialisée aux menaces biologiques, notamment aux analystes et aux agents de renseignement, et aux enquêteurs.

Parmi ces outils et activités, citons :

- le formulaire de déclaration en ligne, qui vise à faciliter la transmission de données relatives aux menaces et incidents impliquant des matières biologiques et des toxines ;
- l'interface d'alerte précoce et de visualisation des données sur les incidents biologiques, qui indique notamment l'état de la menace biologique ;
- les réunions de présentation aux chefs des Bureaux centraux nationaux INTERPOL et aux points de contact des services chargés de l'application de la loi concernés ;
- les réunions des groupes de travail sur le partage d'informations.

Résultats

BioTracker favorisera l'échange d'informations sur les menaces et incidents biologiques entre les pays membres d'INTERPOL. Grâce aux informations transmises par les pays membres et les sources externes, INTERPOL sera en mesure de diffuser des alertes sur les événements biologiques inhabituels et sur toute évolution de l'état de la menace, en publiant des notices INTERPOL et en recourant à l'interface de visualisation des données. Les informations recueillies serviront également de base à INTERPOL pour l'élaboration de rapports d'analyse stratégiques et opérationnels, qui permettront de suivre l'évolution de l'état de la menace et de proposer des pistes d'enquête.

Projet financé par le Programme de réduction de la menace liée à l'armement, initié par Affaires mondiales Canada.



INTERPOL

Secrétariat général d'INTERPOL
Sous-direction CBRNE et Cibles vulnérables
Unité de Prévention du bioterrorisme
69006 Lyon, France
Tel : +33 4 72 44 70 00
Fax : +33 4 72 44 71 63

Email : biotracker@interpol.int
Twitter : [@INTERPOL_CBRNE](https://twitter.com/INTERPOL_CBRNE)
Youtube : [INTERPOLHQ](https://www.youtube.com/INTERPOLHQ)
WWW.INTERPOL.INT